Image not found or type unknown

Conseil prud'hommes aidez moi SVP

Par **guiguine75**, le **07/06/2009** à **23:10**

Bonjour,
suite à un licenciement économique survenu en février dernier le mandataire judicaire ma fait de la rétention de papier, j'ai dûe le harceler de mail pour recuperer mes papiers (salaire de janvier et fevrier payer en avril et feuille jaune d'assedic donner en mai) cela ma mise dans la galère avec ma banque et mes créanciers.

Je me suis retrouver à découvert et je le suis toujours depuis plus de 120 jours j'ai perdue 2 mois sans aucunes resources (mars et avril) et je me retrouve avec beaucoup de dettes.
Je me suis inscrite au chômage mais on m'a payer qu'a partir du 15 mai donc des broutille (600 euros)

Je suis partie au prud'hommes qui m'ont conseiller de les attaqués je suis partie a la bourse du travail pour que l'on me remplise le dossier et je l'ai déposer au prud'hommes le procès est le 17 juillet mais maintenant le mandataire judicaire ma remis tous les documents sauf mon solde tous compte et je suis en panique puisque je n'ai pas d'avocat pour le procès et je ne me sens pas du tous de me representer toute seule.
J'ai demander l'aide juridictionnelle mais on m'a deja dis que j'ai peu de chance de l'avoir et je n'ai pas un sous pour en payer un.

Je ne sais plus quoi faire je suis en panique on me dis que j'ai peu de chance de gagner puisqu'il est a jour dans les paies et que je n'ai rien à demander.
On me conseil de laisser tomber mais j'ai déjà reçue la lettre de leur avocat et la procedure est deja en cour.
Je suis super stresser à l'aproche du jugement et je ne sais plus quoi faire.
J'ai besoins de vos conseils !!!
je ne sais plus quoi faire et je suis vraiment angoiser de me retrouver seul au prud'hommes.
Je suis désesperer, en panique !!!!

Merci à vous tous
Amicalement Ingrid

Par **alfred99**, le **08/06/2009** à **12:01**

Parfois les syndicats apportent leur aide juridique. Essayez de les contacter.

Par **alfred99**, le **08/06/2009** à **12:01**

Parfois les syndicats apportent leur aide juridique. Essayez de les contacter.

Par **guiguine75**, le **08/06/2009** à **12:49**

Merci j'ai déjà contacter certain syndicat mais beaucoup me demande d'adherer ce que je ne peu pas faire

Par **LANCA**, le **20/06/2009** à **17:16**

Bonjour,
Je voudrais vous dire que vous n'avez rien à perdre, allez-y, réclamez votre solde de tout compte et demandez en dommages et intérêts les montants qui vous ont mis dans la galère à cause de ceux qui ont tardé à vous remettre les documents en date et heure ! je viens de passer en procès également, sans avocat contre un mandataire liquidataire judiciaire et les AGS, mais avec tous les justificatifs de ma bonne foi, [s]et j'ai gagné [/s]! la loi est continuellement contournée et bafouée par les patrons, mais vous aussi vous avez des droits, il faut les faire valoir ! Courage, foncez et réclamez ce à quoi vous avez droit, pas plus, pas moins.
BON COURAGE

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés